

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GUICHE

**Séance du 30 janvier 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 21 janvier 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Pierre DIBON, Michel MALBET, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Pauline DELRIEU, Céline LAFITTE, Delphine LESCATEREYRES et Constance MAUGENET.

Excusés représentés : M. Philippe PÉCASTAINGS (pouvoir donné à M. Bernard SALLABERRY) et Mme Nelly MONTAUZER MERDY (pouvoir à M. Thierry AIMÉ).

Absents excusés : MM. Lilian GAILLARDET, Raymond POUYANNÉ et Mme Sandrine BUSSIRON.

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

**Objet** : **Marché d'achat d'électricité 2020-2022**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la suite de la disparition des tarifs réglementés de l'électricité, les collectivités doivent procéder à une mise en concurrence pour leur fourniture d'électricité.

Il ajoute que depuis quelques années, les Syndicats Départementaux d'Energie ont créé un groupement de commandes régional pour leurs besoins en matière d'achat d'énergies, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence.

Alors que les contrats d'achat d'électricité arrivent à échéance au 31 décembre 2019, le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques lance son nouveau marché d'achat d'électricité d'une durée de 3 ans.

De son côté, la Communauté d'Agglomération Pays Basque offre également une démarche mutualisée similaire pour ses membres.

Estimant que la Commune aurait intérêt à s'associer à une démarche groupée d'achat d'électricité, le Maire invite ses collègues à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant que la Commune de GUICHE fait déjà partie du groupement régional des Syndicats d'Energies Aquitains,

**DÉCIDE** de poursuivre le partenariat d'achat groupé d'électricité avec le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques.

**AUTORISE** le Maire à faire acte de candidature au marché de fourniture d'électricité pour la période 2020-2022, proposé par le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques.

Fait et délibéré à GUICHE, le 30 janvier 2019

Le Maire,

Reçu par Contrôle de légalité, le .....

Affiché le **13 FEV. 2019** .....



Jean Yves BUSSIRON